

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United **Golf** Financial Services-North Africa (UGFS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période auditée, l'actif net de FCP TPF a été employé dans actions de sociétés cotées à un niveau qui ne respecte pas les taux d'emploi exigés de 15% à 20% d'emploi de l'actif net prévu par l'article 2 du règlement intérieur. Au 31 Décembre 2012, ce taux d'emploi est de 22,81%. Le fonds a employé 37,11% de son actif net en obligations et valeurs assimilées.

Tunis, le 6 Mai 2013

Le commissaire aux comptes :

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012 *
AC1 Portefeuille-titres	5-1	1 978 163
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		697 862
b- Titres OPCVM		144 965
c- Obligations et valeurs assimilées		1 135 336
AC2 Placements monétaires et disponibilités		1 094 217
a- Placements monétaires	5-2	794 130
b- Disponibilités	5-3	300 087
AC3 Créances d'exploitation		2 095
AC4 Autres actifs		0
TOTAL ACTIF		3 074 475
PASSIF		
PA1 Opérateurs créditeurs	5-4	15 306
PA2 Autres créditeurs divers		0
TOTAL PASSIF		15 306
ACTIF NET		
CP1 Capital	5-5	3 010 081
CP2 Sommes distribuables		49 088
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice		49 088
ACTIF NET		3 059 169
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 074 475

**L'exercice 2012 constitue la première année d'activité*

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2012</u>
PR1-Revenus du portefeuille-titres	5-6	105 252
a- Dividendes		48 845
b-Revenus des obligations et valeurs assimilés		56 407
PR2- Revenus des placements monétaires	5-7	42 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		147 491
CH1-Charges de gestion des placements	5-8	(40 889)
REVENU NET DES PLACEMENTS		106 601
CH2-Autres charges	5-9	(11 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 728
Régularisation du résultat d'exploitation		(45 641)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		49 088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		45 641
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(131 858)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(35 059)
Frais de négociation		(1 502)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(73 690)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012

Désignation	<u>31/12/2012</u>
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	(73 690)
a- Résultat d'exploitation	94 728
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(131 858)
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(35 059)
d- Frais de négociation de titres	(1 502)
AN2 Distributions de dividendes	-
AN3 Transactions sur le capital	3 032 860
a- Souscriptions	
- Capital	7 826 100
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(91 798)
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	629
- Droits d'entrée	-
b- Rachats	
- Capital	(4 749 400)
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	93 598
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(46 269)
- Droits de sortie	-
Variation de l'actif net	2 959 169
AN4 Actif net	
a- - En début d'exercice	100 000
b- - En fin d'exercice	3 059 169
AN5 Nombre de parts	
a- - En début d'exercice	1 000
b- - En fin d'exercice	31 767
Valeur liquidative	96,300
AN6 Taux de rendement annuel	-3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TPF

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

2- REGIME FISCAL

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Prudence Fund » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Le premier exercice du fonds s'étend du 2/01/2012 au 31/12/2012.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

4.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

5.1- Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 1 978 163 DT et se détaillent comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions et valeurs assimilées		823 174	697 862	22,81%
ADWYA	9 507	82 261	75 923	2,48%
ARTES	22 450	220 724	190 241	6,22%
CARTHAGE CEMENT	5 000	18 300	17 850	0,58%
SFBT	1 000	15 048	12 701	0,42%
SOTUMAG	99 377	207 352	174 904	5,72%
TUNINVEST	27 095	279 489	226 243	7,40%
Obligations et valeurs assimilées		1 104 548	1 135 336	37,11%
BTA 0316	100	98 780	102 405	3,35%
BTA 1018	500	484 400	491 431	16,06%
BTA 0215	490	511 168	530 845	17,35%
BTA 0215	10	10 200	10 655	0,35%
Titres OPCVM				
VIVEO	1 255	148 903	144 965	4,74%
TOTAL		2 076 625	1 978 163	64,66%

5.2- Placements monétaires :

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

	31/12/2012
- BT EL WIFAK LEASING	148 511
- BT HANNIBAL LEASE	148 543
Compte Billets de Trésorerie	297 054
- CD Amen Bank 27022013	497 077
Certificats de dépôt	497 077
	794 130

5.3- disponibilités :

	31/12/2012
Avoirs en banque	15 107
Sommes à l'encaissement	284 980
	300 087

5.4- Opérateurs créditeurs :

		31/12/2012
Compte du gestionnaire (UGFS)	(1)	13 854
Compte du dépositaire (BIAT)		1 452
		15 306

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	31/12/2012
Rémunération de gestion	10 888
Charges administratives	2 966
	13 854

5.5- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 2/01/2012		
Montant		100 000
Nombre de parts émises		1 000
Nombre de copropriétaires nouveaux		3
Souscriptions réalisées		
Montant		7 826 100
Nombre de parts émises		78 261
Nombre de copropriétaires nouveaux		18
Rachats effectués		
Montant		4 749 400
Nombre de parts émises		47 494
Nombre de copropriétaires nouveaux		15
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(131 858)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(35 059)
Régularisation des sommes non distribuables		1 800
Droits de sortie		-
Frais de négociation		1 502
Capital au 31/12/2012		
Montant		3 010 081
Nombre de parts		31 767
Nombre de copropriétaires		6

5-6 Revenus du portefeuille – titres :

Le solde de ce poste s'élève à 105 252 DT au 31-12-2012 et correspond exclusivement à des dividendes rattachées au portefeuille titres et des intérêts sur obligations et valeurs assimilées :

	31/12/ 2012
Revenus des actions et valeurs assimilées	47 870
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	56 407
Revenus des titres OPCVM	976
	105 252

5-7 Revenus des placements monétaires :

	31/12/ 2012
Revenus de certificats de dépôt	29 373
Revenus des billets de trésorerie	11 219
Revenus du compte de dépôt	1 647
	42 239

5-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le total de ces charges s'élève à 40 889 DT et elles se détaillent comme suit :

	31/12/ 2012
Rémunération du gestionnaire (UGFS)	36 017
Rémunération du dépositaire (BIAT)	4 872
	40 889

5-9 Autres Charges:

Le total des autres charges s'élève à 11 873 DT et elles se détaillent comme suit :

	31/12/ 2012
Frais Administratifs	11 768
impôts	105
	11 873

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	31/12/2012
Revenus des placements	4,643
Charges de gestion des placements	(1,287)
Revenus net des placements	3,356
Autres charges	(0,374)
Résultat d'exploitation	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	1,437
Sommes distribuables de l'exercice	1,545
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,151)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,104)
Frais de négociation	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	(5,302)
Résultat net de l'exercice	(2,320)
Droits de sortie	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	(5,245)
Valeur liquidative	96,300
Ratios de gestion des placements	31/12/2012
Charges / actif net moyen	1,31%
Autres charges / actif net moyen	0,38%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,57%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 47 785 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2012
Commission de gestion	36 017
Frais administratifs	11 768
	47 785

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA évalué en fin d'année.

La charge de la période s'élève à 4 872 DT TTC.